



alliance française des designers

Monsieur le maire de Paris
Mairie de Paris
Hôtel de Ville de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris cedex 04

Paris, le 27 juin 2008

Monsieur le maire,

Nous avons pris connaissance de votre avis d'appel public à la concurrence qui porte la référence N°08-151698, publiée le 23/06/2008 : conception graphique de l'affiche et du document de présentation du compte rendu annuel de mandat de Bertrand Delanoë et de l'équipe municipale. Le cahier des charges afférent à cet avis d'appel public, exige la fourniture de propositions créatives sans prévoir de rémunération en cas de non-sélection.

La recherche et la création de telles propositions nécessitent un temps d'étude approfondie et une charge très importante de travail. C'est l'essence même et la valeur ajoutée de notre métier. Somme toute, répondre à votre avis, implique, en cas de non sélection, d'offrir gratuitement ses compétences, son savoir faire et sa capacité de travail. C'est l'expression d'un mépris scandaleux de notre profession et du principe selon lequel tout travail mérite salaire.

C'est également une démarche qui va à l'encontre de l'équité que suppose un avis d'appel public. En effet, les grosses structures disposent des moyens de répondre. Les structures plus légères et les indépendants sont pénalisés dans la mesure où ils ne peuvent aligner pareil investissement en temps et en capacités. Dans pareil contexte, où se situe la libre concurrence ?

D'autres pays de la communauté européenne, comme l'Allemagne, dans un esprit de partenariat avec les professions intellectuelles, artistiques et du design, et un respect de leurs métiers, rémunèrent à leur juste valeur les propositions créatives quand elles sont exigées.

Nous déplorons qu'une ville comme Paris, haut lieu européen et mondial de la création, offre pareille image de la déconsidération accordée aux acteurs des domaines intellectuels, artistiques et du design.

C'est d'autant plus regrettable que, suite à un entretien avec Madame Anne de Baysier, à l'Action économique, où nous l'avons informée du préjudice que subit notre profession, sur sa recommandation, nous avons entrepris auprès de Madame Carine Saloff-Coste et de Monsieur Philippe Fort de la Direction du développement économique et de l'emploi, une démarche pour établir une charte des appels d'offres de la création artistique et du design.

Nous nous sommes quittés sur une volonté commune de faire avancer ce dossier dans un souci de meilleur résultat qualitatif pour vous, le commanditaire, et d'équité pour le designer. Nous vous adressons ci-joint le document que nous avons transmis : *Les appels d'offres de la commande artistique et du design*.

Nous sommes convaincus que l'établissement d'une telle charte recueillerait non seulement un sentiment extrêmement positif et reconnaissant auprès des créateurs-designers à Paris, et que son impact dépasserait largement l'Ile-de-France, pour faire école au plan national et européen. Votre démarche serait à valoriser, et soyez assuré que vous trouveriez en l'AFD un partenaire pour s'en faire l'écho.

En toute logique avec ce qui précède et dans l'attente de notre charte commune, nous vous informons que l'AFD est dans l'obligation de faire figurer cette annonce sur son site, sur la liste noire des appels d'offres.

Au nom de tout le conseil d'administration, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire de Paris, l'expression de notre considération distinguée.

François Caspar
co-fondateur, président 2003-2005, chargé des questions juridiques
f.caspar@alliances-francaise-des-designers.org
+33 680 48 62 67

**Copie Madame Saloff-Coste
et Monsieur Philippe Fort
de la Direction du développement
économique et de l'Emploi.**